

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Identification des personnes

Les cases complétées à la présente page sont reportées automatiquement ailleurs dans le formulaire, lorsque requis.

Numéro de dossier :	R-3693-2009	Période couverte :	Année 2011
Nom de l'intervenant :	ACIG - Remboursement des rencontres de négociation		
S'agit-il d'un regroupement? (oui/non)	NON		
Taxes remboursées par le gouvernement? (0%, 50%, 100%)	NON		
Membre responsable du paiement des factures :	Gaz Métro		
IDENTIFICATION DES PERSONNES			
Nom des avocats	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
Nom des analystes	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
Bernard Otis	15	Externe	3419 Round Bay, Ayer's Cliff (QC) J0B 1C0
Nom des témoins experts	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a	n/a	
Nom des experts-conseil	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		
Nom des coordonnateurs	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		

¹ Correspond au nombre d'années d'exercice du droit ou de la profession complétées au début du dossier.

² Une ressource est interne si elle est à l'emploi de l'intervenant.

Les cases reliées aux frais intérimaires reçus et au budget approuvé doivent être complétées par l'intervenant. Les autres renseignements doivent être complétés aux pages 1, 3, 4 et 5.

Numéro de dossier :	R-3693-2009	Période couverte :	Année 2011
Nom de l'intervenant :	ACIG - Remboursement des rencontres de négociation		
HONORAIRES			
Type de ressources	Heures de préparation et d'audience		Honoraires (incl. TPS/TVQ admissibles)
	Préparation :	Audience :	
Avocat	case 1 (réf. case 26)	case 6 (réf. case 27)	case 13 (réf. case 30)
Analyste	case 2 (réf. case 31)	case 7 (réf. case 32)	case 14 (réf. case 35)
Témoin expert	case 3 (réf. case 36)	case 8 (réf. case 37)	case 15 (réf. case 40)
Expert conseil	case 4 (réf. case 41)	case 9 (réf. case 42)	case 16 (réf. case 45)
Coordonnateur	case 5 (réf. case 46)	case 10 (réf. case 47)	case 17 (réf. case 50)
TOTAL / TEMPS ET HONORAIRES	0.0	0.0	- \$
	case 11 (somme des cases 1 à 5)	case 12 (somme des cases 6 à 10)	case 18 (somme des cases 13 à 17)
DÉPENSES			
Type de dépenses	Dépenses (incl. TPS/TVQ admissibles)		
Allocation forfaitaire (3% du total des honoraires)	case 19 (3% de la case 18)		
Dépenses d'hébergement et de transport (si déplacement de plus de 100 km)	case 20 (réf. case 54)		
Dépense de traduction	case 21 (réf. case 55)		
TOTAL DES DÉPENSES	- \$		
	case 22 (somme des cases 19 à 21)		
SÉANCES DE TRAVAIL	13,200.00 \$		
	case 23 (réf. case 56)		
TOTAL DES FRAIS RÉCLAMÉS PAR L'INTERVENANT	13,200.00 \$		
	case 24 (somme des cases 18, 22 et 23)		
FRAIS INTÉRIMAIRE REÇUS	case 25		
BUDGET APPROUVÉ ET ÉCART (%)			#DIV/0!

Tout écart de plus de 3% entre le total des frais réclamés et le budget approuvé doit être justifié dans une lettre accompagnant la présente demande de paiement de frais.

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

Numéro de dossier :		R-3693-2009		Période couverte :		Année 2011	
Nom de l'intervenant :		ACIG - Remboursement des rencontres de négociation					
HONORAIRES							
Type de ressources		Heures		Taux horaire	Sous-total	TPS/TVQ	Total
		Préparation	Audience				
Avocat							
	Total :	case 26	case 27		case 28	case 29	case 30
Analyste	Bernard Otis						
	Total :	case 31	case 32		case 33	case 34	case 35
T.É.							
	Total :	case 36	case 37		case 38	case 39	case 40
E.C.							
	Total :	case 41	case 42		case 43	case 44	case 45
Coord.		case 46	case 47		case 48	case 49	case 50
TOTAL DES HONORAIRES					0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
					case 51	case 52	case 53

L'intervenant doit conserver, durant une période de trois ans à compter de l'octroi des frais, un registre horaire pour toutes les personnes dont le travail fait l'objet d'une demande de paiement de frais ainsi que les pièces justificatives des honoraires et des dépenses réclamés. Le registre horaire doit contenir minimalement les renseignements suivants : le nom de la personne, la date d'exécution du travail, les heures facturées, le taux horaire et une brève description du travail effectué.

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-3693-2009	Période couverte :	Année 2011		
Nom de l'intervenant :	ACIG - Remboursement des rencontres de négociation				
Nom des personnes :					
DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT¹					
Transport	Tarif	Nombre de kilomètres	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Automobile	0,415 \$/km		- \$		- \$
Autobus	classe économique				- \$
Train					- \$
Avion					- \$
Hébergement	Tarif journalier	Nombre de jours	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Région de Montréal (maximum de 165,00 \$ par jour avant taxes)			- \$		- \$
Région de Québec (maximum de 150,00 \$ par jour avant taxes)			- \$		- \$
Région de Gatineau (maximum de 135,00 \$ par jour avant taxes)			- \$		- \$
Ailleurs au Québec (maximum de 100,00 \$ par jour avant taxes)			- \$		- \$
Hébergement privé (maximum de 95,00 \$ par jour)			- \$	n/a	- \$
TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT			- \$	- \$	- \$
case 54					
DÉPENSES DE TRADUCTION					
Traduction	Tarif	Nombre de mots	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Traduction	0,25 \$/mot		- \$		- \$
TOTAL DES DÉPENSES DE TRADUCTION			- \$	- \$	- \$
case 55					

¹ L'intervenant doit, pour chaque montant réclamé, fournir les pièces justificatives et, lorsque le total réclamé réfère à plusieurs pièces, fournir une note qui concilie les dépenses encourues et les dépenses présentées sur ce formulaire.

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

Numéro de dossier :		R-3693-2009		Période couverte :		Année 2011	
Nom de l'intervenant :		ACIG - Remboursement des rencontres de négociation					
SÉANCES DE TRAVAIL							
Date - séance (aaaa/mm/jj)	Durée (heures)	Nom des participants	Interne/ externe ¹	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total	
2011/06/17	8.0	B. Otis	Externe	2,400.00 \$		2,400.00 \$	
2011/06/28	8.0	B. Otis	Externe	2,400.00		2,400.00	
2011/06/30	8.0	B. Otis	Externe	2,400.00		2,400.00	
2011/08/15	8.0	B. Otis	Externe	2,400.00		2,400.00	
2011/08/18	8.0	B. Otis	Externe	2,400.00		2,400.00	
2011/08/29	4.0	B. Otis	Externe	1,200.00		1,200.00	
TOTAL DES SÉANCES DE TRAVAIL				13,200.00 \$	- \$	13,200.00 \$	

case 56

¹ Le participant à la séance de travail est une ressource interne s'il est à l'emploi de l'intervenant.

AFFIDAVIT

Numéro de dossier : R-3693-2009

Nom de l'intervenant : ACIG - Remboursement des rencontres de négociation

Je, soussigné, Nicolas Plourde, procureur de l'ACIG, déclare solennellement ce qui suit:
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente demande de paiement de frais et j'ai une connaissance personnelle du dossier;
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier;
3. Les frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants;
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

Déclaré solennellement devant moi,

à Montréal,

le 4^e jour de novembre 2011
jour mois année

S. Serabian
Commissaire à l'assermentation
(nom, signature et sceau)



Et j'ai signé,

[Signature]
(signature de l'affiant)

Je, soussigné, _____, déclare solennellement ce qui suit:
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de _____, membre du regroupement intervenant;
(nom du membre)
2. Ce membre est désigné par l'intervenant comme le responsable du paiement de toutes les factures du regroupement.

Déclaré solennellement devant moi,

à _____,

le _____^e jour de _____
jour mois année

Commissaire à l'assermentation
(nom, signature et sceau)

Et j'ai signé,

(signature de l'affiant)